



S.D.P.M

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

Cédric MICHEL
Président National

14 clos de la Haute Lande
33125 HOSTENS
☎ 0.826.81.68.93
☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net

1 K 003 410 4658 3
REF 150113 MINISTERE

HOSTENS, le 15 janvier 2013.

**Monsieur le Ministre de
l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08**

Objet :
Tâches indues (impayés)
Effectuées par la police municipale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir par la présente former la demande suivante, suite aux scandales d'USTARTZ (64) et SAINT-SULIPCE (81) où des agents de Police Municipale, ont été missionnés suite à des impayés de cantines de jeunes enfants.

J'estime que ces faits nuisent et sont incompatibles avec les fonctions des agents de police municipale et ne correspondent en rien aux missions de « *prévention, surveillance du bon ordre, tranquillité et sécurité publiques* ». Je rappelle que la Police Municipale est « *sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat* » et enfin que selon la Jurisprudence constante, les agents de Police Municipale ne peuvent se voir attribuer d'autres missions que celles qui sont prévues par les textes.

Ces faits constituent des moyens de pression illégitimes dans la mesure où les communes possèdent des moyens de recouvrement via le Trésor Public.

WWW.SDPM.NET

Je sollicite donc la mise en place d'une circulaire qui rappellerait ces principes et dont les Préfets seraient chargés de faire respecter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

*Le Président National,
Cédric MICHEL*

*Le Président National,
Cédric MICHEL*